

**COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE  
DU JEUDI 13 NOVEMBRE 2008  
A ESCHEs**

Monsieur Denis VANHOUTTE accueille les conseillers communautaires en précisant que sa commune n'a pas la chance de disposer d'une salle polyvalente. Il rappelle également que la Communauté de Communes réalise actuellement la restauration du Château.

Monsieur le Président remercie les élus d'Esches pour leur accueil chaleureux.

### **I – Election du secrétaire de séance**

Monsieur Dominique TOSCANI est élu à l'unanimité secrétaire de séance.

### **II – Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur le Président en propos liminaire rappelle que l'intercommunalité profite à toutes les communes. L'intercommunalité dans le canton s'est structurée progressivement sur un territoire connaissant une croissance démographique importante (32 % d'augmentation de la population entre 1975 et 1982). Ce n'est qu'avec la création du district puis de la communauté de communes à taxe professionnelle unique que l'intercommunalité s'est réellement développée.

Grâce à la communauté de communes de nombreux travaux ont pu être réalisés (piscine, restauration des églises...) et de nombreux services ont pu être développés (transport à la demande, portage de repas...).

L'intercommunalité prend également en charge les contributions au service départemental d'incendie et de secours qui s'élèveront à 1 164 470 € en 2009.

Monsieur le Président présente ensuite le document remis à chaque conseiller communautaire préparant le débat d'orientation budgétaire.

S'agissant des recettes, le Président rappelle que la CCS ne dispose que de deux ressources issues de la fiscalité : la taxe professionnelle qui représente 51 % des recettes réelles de fonctionnement et la TEOM qui finance exclusivement le service de collecte et traitement des ordures ménagères.

Monsieur MOREL s'interroge sur la diminution des bases de taxe professionnelle à Amblainville alors même que la zone industrielle se développe.

Monsieur le Président précise qu'il y a un décalage de deux années entre l'activité et la taxation de celle-ci. Ainsi, les bases de TP sur cette commune devraient augmenter prochainement grâce au développement de la zone d'activités réalisé par la CCS.

Monsieur le Président préconise de ne pas augmenter le taux de la taxe professionnelle en 2009.

Le taux de la TEOM devrait en revanche progresser afin de compenser l'augmentation des marchés de collecte et traitement des ordures ménagères. A titre indicatif, le taux pour 2009 devrait avoisiner 14,41 %. Monsieur le Président rappelle également que la CCS va en 2008 atteindre pour la première fois le taux de valorisation de 50 % et précise que la commission environnement préconise de mettre en place la redevance spéciale qui serait une source de financement complémentaire permettant de limiter l'évolution du taux de la TEOM.

Monsieur LIPPENS rappelle qu'à titre personnel il n'est pas favorable actuellement à la mise en place de cette redevance compte tenu de la conjoncture économique difficile pour les entreprises.

Monsieur le Président estime que la situation est également difficile pour les particuliers.

Monsieur VANHOUTTE rappelle qu'il existe de grandes disparités au niveau des bases d'imposition entre les communes des Sablons : les communes de Chavençon et d'Esches ont les bases les plus élevées. De ce fait, le montant payé par habitant est très nettement supérieur dans ces communes par rapport à la moyenne payée sur les Sablons.

Monsieur MOREL estime que les maires n'ont que peu d'influence sur la fixation des bases dans la mesure où la commission communale des impôts suit le barème fixé par la direction générale des impôts.

Monsieur LOGEAY précise qu'au contraire il est tout à fait possible de réviser l'intégralité des bases.

Concernant la dotation globale de fonctionnement, Monsieur le Président rappelle que la CCS est la seule communauté de communes de l'Oise à se voir attribuer une DGF supérieure à 100 €/ habitant.

Monsieur le Président présente ensuite les autres recettes de fonctionnement et d'investissement (FCTVA et subventions).

Au sujet des subventions, il précise qu'avec la création du Pays, la CCS devrait bénéficier de 15 % de subvention supplémentaire octroyée dans le cadre du FRAPP par le Conseil Régional de Picardie.

S'agissant des dépenses, Monsieur le Président estime que les charges à caractère général vont augmenter de 5 % environ et que les charges de personnel, après avoir connu une diminution entre 2006 et 2007, devraient connaître une augmentation en 2009 compte tenu de la création de 3 emplois avec l'extension du musée.

Le Président rappelle que la principale dépense de fonctionnement demeure l'attribution de compensation (50 % des dépenses de cette section).

Grâce à sa politique de désendettement constant, les charges financières n'augmenteront pas en 2009 et cela malgré l'augmentation des taux.

Monsieur TANKERE précise que l'encours de la dette représente 100 €uros par habitant.

Le Président explique que la CCS participe financièrement aux travaux d'extension réhabilitation des collèges. Ainsi, les Sablons versent 89 000 €uros par an pour le collège du Thelle, 45 000 €uros par an pour le collège de Sainte Geneviève et

55 000 €uros par an pour le collège Pierre Mendès France. Il précise en revanche que les travaux de construction du nouveau collège du Thelle seront pris en charge intégralement par le Conseil Général de l'Oise.

Monsieur le Président détaille ensuite les différentes autorisations de programme et met en avant les nouvelles opérations : travaux de maçonnerie sur l'église d'Amblainville, église de Fresneaux Montchevreuil, église de Lormaison, église de Valdampierre, extension de la plateforme multimodale de Méru, création d'une plateforme multimodale à Bornel et construction d'une salle des sports à Fresneaux Montchevreuil.

Monsieur LEBLANC s'interroge sur l'absence de crédits pour la construction du carrefour giratoire aux Marquises. Monsieur le Président explique que les crédits ont déjà été inscrits lors du vote du BP 2008.

Monsieur LEBLANC souhaite poser la question de la compétence en matière d'aire d'accueil pour les gens du voyage. Il rappelle ainsi que cette compétence appartient actuellement à la commune de Méru mais que cet équipement bénéficierait à l'ensemble du canton et notamment à la commune d'Amblainville. Il précise qu'un accord a été trouvé sur le site devant recevoir cette aire d'accueil.

Monsieur MOREL explique qu'il estime que s'il y a unanimité sur le choix du site la CCS doit effectivement prendre cette compétence.

Monsieur VASQUEZ rappelle que la CCS en 2004 – 2005 s'était proposée de prendre cette compétence sous réserve d'accord sur le choix du lieu d'implantation de cette aire d'accueil. Il explique que le lieu choisi est conforme aux attentes des élus d'Amblainville. En conséquence, il se prononce donc en faveur de la prise de compétence par la CCS.

Monsieur le Président explique que cette question n'a pas été débattue en commission et qu'il ne dispose d'aucun élément technique concernant ce dossier.

Monsieur VANHOUTTE estime qu'il serait nécessaire d'avoir un bilan financier de l'opération pour se prononcer.

Monsieur TANKERE estime que si cet équipement peut permettre à toutes les collectivités des Sablons de pouvoir lutter efficacement contre les occupations illégales de terrains par les gens du voyage alors l'intercommunalité doit prendre cette compétence.

Monsieur LEVASSEUR rappelle qu'il a eu de nombreuses fois les nomades à Bornel et qu'il s'est débrouillé seul pour régler ce problème.

Monsieur BOUILLIANT demande à Monsieur LEBLANC le coût de la réalisation d'un tel équipement.

Monsieur LEBLANC explique qu'il faut réaliser 20 emplacements permanents d'une superficie de 250 m<sup>2</sup> chacun et qu'en conséquence le coût est relativement élevé.

Monsieur MONTAGNE demande au Président si le Syndicat d'Initiative va pouvoir déménager dans la maison à pans de bois.

Monsieur le Président précise que la CCS propose à la commune de Méru 200 000 €uros pour l'acquisition de ce local. Méru en demande 230 000 €uros. L'avis du service des domaines a été sollicité.

Monsieur MONTAGNE ajoute que le Syndicat d'Initiative va se transformer en office du tourisme doté du label handicap avec création d'un emploi à temps complet.

Monsieur DU PLESSIS D'ARGENTRE explique que selon les élus d'Amblainville le choix d'une limitation forcenée des dépenses de fonctionnement n'est pas vertueux. Il estime que la CCS devrait faire beaucoup plus de dépenses de fonctionnement notamment en matière de solidarité.

Monsieur le Président rappelle que la CCS assure déjà de nombreux services (transport à la demande, portage de repas, ordures ménagères...) et assume de nombreuses charges (plus de 350 000 €uros pour le fonctionnement de la piscine notamment).

Monsieur VANHOUTTE estime que si la CCS augmente sa charge de fonctionnement, elle n'aura plus la capacité pour réaliser des investissements.

- Budget annexe « Transports »

Monsieur le Président explique que le service de transport représente 766 000 €uros HT de dépenses.

Deux projets pourront éventuellement aboutir en 2009 : d'une part le prolongement des lignes de transport scolaire urbain (coût : 15 000 €uros HT) et d'autre part l'extension horaire du service TAD urbain (coût : 65 000 €uros HT).

Monsieur VANHOUTTE souhaite connaître le nombre de personnes susceptibles d'utiliser ce service.

Monsieur MOREL souhaite obtenir la confirmation que cette extension serait limitée au seul réseau urbain en expliquant que certaines entreprises, Norfond ou d'autres, travaillent également au 3/8. Monsieur le Président confirme que cette extension ne concernerait que le réseau urbain dans la mesure où la CCS ne perçoit de versement transport qu'auprès des entreprises de Méru.

Le Président propose également de baisser le prix des abonnements urbains et interurbains en les passant de 15 à 10 €uros et de 35 à 30 €uros.

- Budget annexe « Portage de repas »

Monsieur le Président explique que ce service connaît un succès croissant : plus de 17 000 repas devraient être livrés en 2008 contre 14 413 en 2007.

Il sera nécessaire d'augmenter le prix des repas (6,75 €uros contre 6,50 €uros) pour ne pas creuser le déficit de ce service compte tenu de la révision appliquée sur les prix du marché avec la SAGERE.

- Budget annexe « Musée »

Monsieur le Président rappelle que ce budget concerne la boutique du musée dont les résultats sont toujours très bons : plus de 12 €uros par visiteurs. Ce budget sera sensiblement équivalent entre les exercices 2008 et 2009.

- Budget annexe « Location de parking »

Monsieur le Président explique au Conseil Communautaire que ce budget correspond à la location du parking pour l'entreprise Faurecia et génère 65 000 €uros HT de recettes.

- Budget annexe « Piscine Aquoise »

Monsieur le Président informe les conseillers communautaires qu'il sera nécessaire de procéder au versement d'une subvention du budget général vers ce budget annexe d'un montant de 353 000 €uros pour équilibrer ce budget.

- Budget annexe « Assainissement »

Monsieur le Président rappelle que ce budget concerne le service public d'assainissement non collectif. Afin d'équilibrer ce budget, la commission « environnement » préconise d'augmenter le tarif des redevances « contrôle existant » (125 €uros contre 110 €uros actuellement) et « contrôle neuf » (220 euros contre 200 €uros).

- Budget annexe « Les Vallées »

Monsieur le Président explique qu'il sera nécessaire d'inscrire 2 177 000 €uros HT dont 620 000 euros pour les acquisitions foncières et 1 557 000 €uros HT pour les travaux de réalisation de voirie et de bouclage des réseaux.

Monsieur TANKERE précise que ce budget sera équilibré par le produit des cessions de terrain.

- Budget annexe « ZA Ivry le Temple »

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que 10 000 €uros seront inscrits en 2009 pour réaliser l'aménagement paysager de cette zone.